

Lausanne, le 18 mai 1872

Autor(en): **Beck-Bernard, Lena**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **10 (1872)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 18 mai 1872.

A Monsieur Monnet, Rédacteur du *Conteur vaudois*.

Monsieur le Rédacteur,

Votre *Conteur vaudois* du 27 avril a donné un résumé intéressant de la séance de la *Société contre les abus de la boisson*, réunie à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, le 24 du même mois. Quelques dames, est-il dit, assistaient à cette réunion. J'avais lu dans différents journaux un appel aux membres de la Société ou aux personnes désireuses d'en faire partie ; mais comme on ne mentionnait pas les dames, et qu'il est en général d'usage dans le canton de Vaud de les laisser soigneusement en dehors de toutes les grandes questions humanitaires, j'aurais craint d'enfreindre la règle établie en me rendant à l'Hôtel-de-Ville ! Je regrette d'autant plus de n'avoir pu profiter de l'échange de lumières et d'idées qui s'est fait à cette séance, que j'ai été appelée à signaler l'ivrognerie comme une des causes préventives qui amènent les femmes aux prisons, dans un petit travail que M. Vaucher-Crémieux m'a fait l'honneur d'intercaler dans une récente et importante publication : *Système préventif des délits et des crimes*.

Il est positif que, partout, l'on considère l'ivrognerie comme un vice affreux, cause première de la misère, de beaucoup de crimes, des désordres moraux les plus navrants ; de la destruction de la santé et de la vie : Insister davantage paraîtrait inutile, tous les faits parlent d'eux-mêmes, avec une éloquence irréfutable ! Mais le croirait-on, par une étrange anomalie entre nos lois et nos mœurs, la cause de tant de dégradation et d'infortunes est considérée par notre législation comme une circonstance atténuante ! C'est là qu'est le nœud gordien. Tant que notre code pénal n'aura pas signalé l'ivresse comme un délit, tant qu'il en aura fait l'excuse du crime, au lieu du crime lui-même, tous nos efforts pour combattre l'ivrognerie et l'abus des boissons alcooliques manqueront d'un point d'appui, d'une base solide. Certes, l'idéal de la société, surtout dans une démocratie, serait l'observance et la contrainte librement reconnue et acceptée de la seule loi morale, qu'on ne viole jamais impunément et qui se venge par la logique inexorable des faits. Mais, nous n'en sommes malheureusement pas encore là ; et les efforts individuels ont besoin d'être appuyés non-seulement par de sages règlements du pouvoir administratif, mais encore par les sévérités raisonnées

de la loi. Dans quelques cantons, le code pénal a bien su punir les tentatives de suicide. Qu'un malheureux, coupable parfois uniquement de lâcheté devant les infortunes de la vie, soit retiré à demi asphyxié de la rivière, ou surpris avalant un breuvage empoisonné, on le met à l'amende et en prison ! Mais que, sciemment, le sachant et le voulant, un homme (père de famille souvent) altère sa santé et abrège son existence par l'usage et l'abus de boissons pernicieuses, aucune prévoyance de la loi n'existe chez nous, pour restreindre et punir cet attentat direct contre sa vie, plus encore contre sa raison !

Physiologiquement, l'ivrognerie et l'usage immodéré du vin ont sur l'ensemble de l'organisme l'effet le plus meurtrier. Nos médecins vous diront combien d'hommes nés robustes et intelligents, sont morts entre 30 et 40 ans, le sang appauvri, affaiblis, hébétés, léguant à leurs enfants une santé débile et le germe de maladies incurables ! Ainsi donc, non-seulement la génération présente, mais celle qui suit, portent la peine de cet homicide lentement préparé et fatalement perpétré par les habitudes d'intempérance !

Que de forces vives perdues pour une nation ! Quel amoncellement de misères, de souffrances, de folies et de crimes !... Dans la question qui nous occupe, les statistiques des prisons, des hôpitaux, des maisons d'aliénés, ont l'autorité irréfutable des chiffres. Plus de la moitié des hôtes de ces lieux désolés, appartiennent aux victimes volontaires de l'ivrognerie et de l'abus des boissons spiritueuses !

Nous vivons, sans nous en apercevoir, dans les contradictions les plus étranges ! Le choléra fait-il son apparition dans quelque pays voisin, aussitôt on assemble des conseils sanitaires ; on prend les mesures les plus sages et les plus sévères pour combattre le péril. Et nous ne pensons pas que nous avons toujours au dedans de nos cités et de nos villages une contagion, un fléau destructeur de la vie humaine, et qui certes, fait plus de victimes par ses ravages continuels qu'une épidémie passagère, quelque forte qu'elle soit ! Et ce fléau tue l'être moral ! Et cette contagion est la plus redoutable de toutes... celle du vice ! Ce sont les vices qui sont les ennemis les plus constants, les plus directs de la société ; et l'habitude que nous contractons de les avoir constamment sous nos yeux, leur ôte malheureusement pour nous la sensation froissante qui ré-

sulte du choc imprévu. A la vue du crime, on l'indique, on proteste. On a pour le vice un laisser-aller insouciant qui constitue une sorte de complicité dont l'importance nous échappe, mais qui a une portée morale des plus funestes! Aujourd'hui, le mal agrandi de toute notre fatale indulgence, est devenu une gangrène dont il s'agit d'arrêter les progrès. Comme M. Vaucher-Crémieux l'a très bien démontré dans son beau et utile travail sur le « système préventif », l'ivrognerie se trouve à la base et à l'origine de toutes les plaies sociales. Paupérisme, corruption des mœurs, abâtardissement des races, abaissement des caractères et des consciences!

Dans notre pays, les résultats du fléau sont navrants! C'est l'anéantissement de la famille, du respect filial, de l'épargne. C'est pour la femme des classes laborieuses l'écrasement le plus complet, la source de traitements barbares et ignominieux, le gouffre qui engloutit son pain et celui de ses enfants; le point de départ de la misère, du découragement, du vol, de la corruption des mœurs! La logique du mal est impitoyable! Les registres de nos prisons de femmes en fournissent la preuve; et lorsqu'on a le courage d'approfondir ces tristes biographies, et de remonter la filière des délits et des fautes, il se trouve 6 fois sur 10, que le premier chaînon de ces liens de souffrance et de honte est l'ivrognerie du mari ou du père!

Le mal est grave. Il est là, au cœur de la nation, comme un ver rongeur! Il s'agit de l'extirper, de l'arracher pendant qu'il en est temps, et que l'espoir de l'avenir, notre jeunesse, peut encore être sauvée... Le goût de la boisson est devenu fatalement une passion. Il s'agit donc de la remplacer par une autre passion, celle de l'épargne! Dussions-nous voir se succéder deux ou trois générations d'avares, le tort qu'ils pourraient faire à eux et aux autres n'approcherait jamais du mal que cause l'ivrognerie. A la cité ouvrière de Mulhouse, l'obligation de payer régulièrement un loyer chaque mois, avec l'espoir, grâce à cette exactitude, de devenir propriétaire au bout de 8 ans, a opéré des guérisons radicales chez des gens foncièrement atteints d'ivrognerie. Mais une cité ouvrière ne peut se créer partout, et il s'agit de trouver une combinaison simple, et à la portée de chacun. Le calcul a été fait par d'autres que par nous, et il repose sur une hypothèse qui n'a rien de merveilleux n'y d'impossible! Entre le vin et le tabac, un ouvrier dépense facilement 1 fr. par jour. Il ne le dépensera peut-être pas quotidiennement; mais le *dimanche*, jour de dépenses et non de gain, et le *lundi*, trop souvent sacrifié aussi, compenseront les jours de la semaine où ces dépenses n'ont pas atteint la somme désignée. Or ce franc par jour, mis à la caisse d'épargnes, formera, avec les intérêts capitalisés, au bout de 30 ans, une somme de 40,000. Supposons que l'ouvrier ait commencé à 20 ans cette épargne quotidienne; le voilà à 50 ans en face de l'aisance, de la prospérité s'il le veut, de la vieillesse indépendante, du repos après de rudes labeurs! Et à côté de ce capital d'espèces sonnantes, il en aura amassé un autre inestimable, l'habitude

de la tempérance, le bon exemple donné à ses enfants, la santé, le bonheur, la sereine sécurité qu'inspire un avenir assuré.

Mais simultanément à cette passion de l'épargne, il faut créer des besoins intellectuels, faire naître l'amour du beau et du bien. C'est la tâche qui incombe à la portion de la société qui a le plus d'instruction et de loisirs.

On me dit que l'ouvrier, étroitement logé, ne peut passer ses soirées chez lui, où les arrangements de son ménage et ses enfants ne lui laisseraient aucun repos. C'est, pour la plupart du temps, parfaitement juste. Aussi serions-nous d'avis d'établir dans chaque quartier une salle éclairée et chauffée, où l'ouvrier trouverait des livres, du papier, de l'encre, des crayons; où on lui accorderait une ration sagement mesurée de bière, qui n'enivre pas, et d'un peu de tabac. Là, non-seulement le dimanche soir, mais le lundi et un ou deux autres jours par semaine, on pourrait faire des lectures instructives et amusantes, exécuter quelques morceaux de chant, parler des découvertes récentes de la science, exposer quelque objet d'art ou quelque machine ingénieuse, et en donner la légende d'une façon intéressante et pratique. Dans notre patrie, où l'instruction est assez générale, il est peu d'hommes qui ne trouveraient pas quelque contingent à apporter à cette œuvre de régénération: souvenirs de voyages, expériences de la vie, histoire de la patrie, connaissances techniques, hygiène, biographie des inventeurs dans les différentes industries, sciences naturelles, sciences sociales, etc., etc. Le champ est vaste, et le défrichement requiert des hommes de bonne volonté; mais la moisson serait riche et faite par tous, au profit de tous. Le paupérisme, l'antagonisme des classes, la méfiance que l'on a les uns pour les autres, feraient place à une véritable démocratie, dans le sens du vrai, du beau et du bien. Ce n'est point une idylle sociale dont nous venons de tracer le plan. Tout cela est dans les strictes limites des choses possibles et praticables. La question est assez sérieuse, assez vitale, pour que l'expérience mérite d'être tentée. Les difficultés ne manqueront pas. Les découragements, les luttes, les dégoûts, les intrigues; l'opposition formidable des propriétaires de cabarets et de cafés, sans compter la résistance de ceux même qui auraient le plus d'intérêt à entrer dans cette Ligue de la tempérance et de l'épargne.

Le mal se fait vite et facilement; le bien est lent à s'établir et difficile à accepter. L'arène est ouverte. Entrons-y avec ce sentiment que dans un pays libre, le bien doit se faire simplement, courageusement, avec la conviction que chacun de nous se doit à tous, et que, dans cette solidarité vraiment humaine, réside la véritable force et la véritable grandeur d'une nation.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments d'estime les plus distingués.

LINA BECK-BERNARD.

(*) Le travail de M. Vaucher-Crémieux, édité par MM. Blanc, Ime et Lebet, est en vente chez tous les libraires. (Rédaction.)